



Vente en viager entre époux

Par **esterel83**, le 13/12/2015 à 11:18

bonjour,
nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens. Mon mari (il a 72ans) a un appartement à lui que j'aimerais acheter en viager. Est ce possible et légal entre époux ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le 13/12/2015 à 11:31

bonjour,
à ma connaissance, je ne vois pas ce qui pourrait l'interdire.
mais le trésor public pourrait soupçonner une donation déguisée.
cet appartement est-il votre résidence principale ?
salutations

Par **catou13**, le 14/12/2015 à 18:12

Bonsoir,
Avez vous des enfants communs ou issus d'une précédente union ?

Par **esterel83**, le 17/12/2015 à 10:37

bonjour ,
non cet appartement n'est pas notre résidence principale. J'ai un enfant d'une précédente union et mon mari en a 2 également d'un précédent mariage. Nous n'avons pas d'enfant ensemble.

Par **catou13**, le 17/12/2015 à 19:18

Bonsoir Esterel83
Donc outre le Fisc, les enfants de votre époux pourraient également "soupçonner" une donation déguisée.

Il faut donc que l'opération soit parfaitement encadrée en conservant tous les justificatifs :
origine des fonds ayant servi à payer le bouquet, trace des versements de la rente et bien sûr
un prix basé sur la valeur vénale réelle du bien.
Rapprochez vous de votre Notaire.
Cdt

Par **esterel83**, le **18/12/2015** à **10:27**

bonjour,
Merci pour votre réponse, je vais suivre votre conseil et contacter mon notaire.
cordialement